



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

Programme de législature

2012 - 2017

Programme de législature 2012-2017

Le programme de législature 2012-2017 est disponible depuis la page www.vd.ch/prog-leg

[Télécharger le programme](#)

Programme de législature 2012-2017

1.1 Dynamiser la production de logement – rendre le logement plus accessible

La pénurie de logements et les difficultés d'accès à ce marché conduisent le Conseil d'Etat à agir sur différents plans, comprenant une adaptation des instruments légaux, une politique foncière et incitative plus dynamique ainsi qu'un appui renforcé aux communes et privés.

Les actions en lien avec la mesure

- Pour augmenter la production et la rénovation de logements, stimuler le partenariat public-privé et inciter les acteurs privés et institutionnels à investir dans ce secteur
- Renforcer le soutien logistique aux politiques communales de logement grâce à la montée en puissance de l'Unité logement
- Soutenir la création de logements en favorisant l'achat de terrain par les communes et, à titre subsidiaire, par l'Etat
- Intégrer le logement dans la politique des pôles de développement.

DINT / Service du développement territorial (SDT)

L'action de dynamiser le logement est en lien avec l'exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions. Elle a pour objectif le soutien à la révision des PGA (plan général d'affectation) en relation avec les mesures A11, A 12 et E 13 du Plan directeur cantonal (PDCn).

De manière à favoriser le logement et en particulier les logements à loyers abordables différentes mesures ont été mises en place ou engagées :

- suivi des dossiers prioritaires de planification en matière de logements (soutien technique aux études, suivi de la circulation des dossiers dans les examens préalables,
- élaboration d'une modification de la LATC spécifique à la thématique du logement (soutien aux logements d'utilité publique, droit d'emption contractuel et de préemption)

Ces actions sont coordonnées au soutien découlant de la loi sur le logement gérée par le SCL.

DSAS / Service de la prévoyance et de l'aide sociales (SPAS)

Logement

Afin de soutenir les populations vulnérables pour accéder à un logement, le SPAS a poursuivi en 2013 des collaborations avec plusieurs partenaires privés.

La Fondation du Relais avec le soutien du SPAS et des communes d'Yverdon-les-Bains, de l'association des régions d'action sociale (ARAS) de Nyon et de Morges a initié en 2011 un projet visant à favoriser l'accès au logement pour des familles et des jeunes en formation. Les premiers bénéficiaires ont pu être logés dès la rentrée scolaire de l'année 2011. Depuis son lancement, ce projet a permis de trouver 35 appartements ou studios pour cinq adultes, un couple, dix jeunes en formation, quatorze familles monoparentales et huit familles de deux à trois enfants. Les baux sont signés par la Fondation du Relais, avec pour objectif à terme le glissement au nom du bénéficiaire (excepté les chambres dans l'immeuble de la rue d'Orbe à Yverdon-les-Bains réservées aux jeunes en formation). Six baux ont ainsi été « glissés », à savoir repris au nom du locataire, et six autres sont en cours de transfert.

L'expérience de logements communautaires menée avec la commune de Lausanne s'est également poursuivie. 37 femmes avec enfants, 32 femmes et 21 hommes seuls (dont certains avec droit de visite des enfants) ont pu séjourner dans les cinq appartements mis à leur disposition, depuis avril 2011.

En partenariat avec les communes de la Riviera, le soutien à la Fondation Apollo (Vevey) s'est poursuivi en 2013. Depuis sa création en mars 2011, ce projet a permis à plus d'une centaine de familles suivies par Apollo de signer un bail en leur nom. La Fondation, quant à elle a signé 46 baux pour des ménages veveysans ou de la Tour-de-Peilz, leur permettant ainsi de trouver un logement ou d'éviter l'expulsion de leur appartement.

Pour 2014, le SPAS prévoit d'intensifier ses actions dans le domaine de l'aide à l'accès au logement et la prévention des expulsions. Par ailleurs, le SPAS participe au projet de 60 logements modulaires de la ville de Lausanne, lesquels devraient être disponibles en été 2014.

La sécurité n'est pas que l'affaire des acteurs de la chaîne pénale. La cohésion sociale, l'éducation et la prévention y concourent également. Pour autant, une chaîne pénale disposant de ressources et moyens adaptés est indispensable. Les actions au titre de cette mesure mettent l'accent sur l'activité déployée dans le terrain, tout en couvrant d'autres aspects importants tels que la formation des professionnels, la prévention et les procédures mises en œuvre pour traiter les délits ainsi que la prévention et la gestion des crises.

Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer la présence policière en vue notamment de lutter contre la délinquance de rue, la traite d'êtres humains, le trafic de stupéfiants, les cambriolages, les violences domestiques, le hooliganisme, les violences contre les forces de l'ordre et la criminalité transfrontalière
- Renforcer la coopération entre tous les partenaires sécuritaires en augmentant les effectifs policiers (dans le cadre de l'accord passé le 21 février 2012) en développant et en adaptant les infrastructures de façon à optimiser les synergies entre les acteurs de la chaîne pénale
- Assurer aux policiers une formation de haute qualité, en diversifiant les prestations délivrées par l'Académie de police
- Dans le cadre concordataire, créer de nouvelles places de détention administrative en vue de renvois, destinées aux étrangers délinquants en situation irrégulière
- Examiner, sur le plan cantonal, la mise en œuvre de procédures permettant de traiter les délits de manière rapide, coordonnée et cohérente dans la chaîne pénale (en particulier pour les mineurs)
- Permettre aux communes de facturer de manière juste et appropriée, auprès de certains acteurs privés générateurs de nuisances, les coûts de sécurité induits par la vie nocturne
- Accroître la sécurité routière, réduire le nombre d'accidents et la mortalité due à ceux-ci en renforçant la prévention et en optimisant les contrôles

DSE / Police cantonale

En lien avec le programme de législature, dans le cadre du renforcement de la présence policière, la Police cantonale, en collaboration avec le Ministère public et les autres acteurs de la chaîne pénale, a mis sur pied dès le 1er juillet 2013 l'opération Strada pour lutter contre la criminalité de rue. Plus de 650 prévenus ont été déférés à la justice en 6 mois, des secteurs de tout le canton ayant été couverts de manière accrue par des forces de police et civil et en uniforme.

La mise en œuvre en 2014 du Concordat concernant la lutte contre la violence lors de manifestations sportives permettra également à la police d'agir plus fermement contre les auteurs de troubles. Un premier bilan pourra être tiré à fin 2014.

La réorganisation de la Gendarmerie, avec l'introduction de nouveaux horaires dès septembre 2013, a également permis de renforcer la présence policière aux heures dites "chaudes", soit entre 16 heures et minuit. Un bilan détaillé devra encore être établi avec le recul en 2014.

Sur le plan de la coopération entre acteurs de la sécurité et de l'augmentation des effectifs, la Police cantonale a poursuivi en 2013 son expansion sur la base de l'accord passé entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel en 2012. De même, la police coordonnée, active depuis 2 ans, a permis de renforcer les liens entre Police cantonale et polices communales pour une meilleure coordination, sur la base des instructions du Conseil cantonal de sécurité et de son plan d'action coordonné approuvé par le Conseil d'Etat. Cet objectif important de collaboration et de coordination se poursuit en 2014 en vue de renforcement.

L'Académie de police a également poursuivi son développement en 2013 avec l'école d'aspirants la plus importante en nombre depuis sa création il y a neuf ans. De nouveaux cours ont été mis sur pied et de nouveaux partenaires se sont joints à la formation. Au plan international, des contacts ont été établis en France et dans plusieurs pays de l'Est de l'Europe (Roumanie, Bulgarie).

DSE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Etude sur le suivi de la violence domestique par la magistrature

En l'absence de statistiques spécifiques à la violence domestique dans l'ensemble de la chaîne pénale, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a commandé une étude sur le traitement et le suivi de la violence domestique dans l'ensemble de la chaîne pénale. Démarrée en 2013, cette recherche offrira un premier état des lieux sur la question fin 2014. Elle est dirigée par un comité de pilotage constitué d'un·e représentant·e du Ministère public, de l'Ordre judiciaire vaudois, de la Police cantonale et d'un·e expert·e externe en violence domestique. Ce projet fait suite à la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Freymond Cantone (2010) pour une formation continue dans toute la chaîne pénale sur la problématique des violences domestiques (10_POS_177).

Etude de faisabilité concernant la prise en charge des auteurs de violence domestique

Prendre en charge les auteurs visés à diminuer la récurrence, qui va souvent dans le sens d'une aggravation de l'intensité des actes de violence, avec des conséquences plus lourdes pour la victime. Comment, et par quel type de prestations mettre en lien une personne auteure de violence domestique avec des professionnels spécialisés en la matière ? Pour répondre à cette question, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), en collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) a commandé en automne 2013 une étude pour évaluer les possibilités de prise en charge du partenaire violent. Un comité de pilotage assure le suivi de cette recherche. Il est constitué d'un-e représentant-e du SPAS, du Ministère public, de l'Ordre judiciaire vaudois et de la Police cantonale. Les résultats sont attendus pour le printemps 2014.

Sortir ensemble et se respecter

L'étude Optimus Suisse (2012) a mis en évidence que les abus sexuels dont sont victimes les jeunes sont souvent le fait d'autres jeunes de leur entourage (42% des victimes ont déclaré que l'auteur-e des faits était leur partenaire de l'époque ou un flirt). Ce résultat confirme la nécessité de prévenir la violence auprès des jeunes, un objectif inscrit dans le plan d'action stratégique cantonal.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), la Fondation Charlotte Olivier (FCHO) et l'Unité de médecine des violences (UMV) du CHUV collaborent pour promouvoir le programme "Sortir Ensemble Et Se Respecter" qui vise la prévention des violences et la promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes. Ce programme encourage les jeunes à des changements d'attitudes ainsi qu'à un repérage des comportements abusifs. Il les informe sur les services d'aide. Les responsables de projet souhaitent pouvoir déterminer les conditions de mises en œuvre du programme et de garantie de sa qualité. Des partenariats sont en phase de construction afin de déployer ce programme dans quatre à cinq structures pilotes (centres de loisirs, foyers, classes d'école, etc.)

Mariage, si je veux !

Le mariage forcé, qui consiste à contraindre une personne à se marier, à rester marié-e ou qui vise à interdire une fréquentation, représente une violation des droits humains. Touchant des personnes au profil varié, les unions forcées sont une forme de violence domestique, qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'oppression des femmes par les hommes. Dans cette perspective, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) s'est associé au projet Mariage, si je veux ! du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme. Débuté en 2013 avec le soutien de l'Office fédéral des migrations, Mariage, si je veux vise à mettre sur pied un réseau de coopération contre les mariages forcés dans le canton de Vaud et à développer des outils de prévention et de prise en charge.

Journée du réseau

La journée du réseau de lutte contre la violence domestique a eu lieu le 31 janvier 2013. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) est partenaire du Service de prévoyances et d'aide sociales (SPAS) pour l'organisation de cette journée de formation continue. L'édition 2013 a compté 123 inscriptions. Onze services et institutions ont eu l'occasion de présenter leurs prestations au travers d'une situation concrète.

Cette journée annuelle a pour but de permettre aux professionnels des domaines du social, de la santé et du domaine juridique de se rencontrer et de faciliter ainsi leur collaboration dans la prise en charge des situations de violence domestique. Elle participe également au développement d'une connaissance partagée, qui contribue indéniablement à une meilleure coordination au sein d'un réseau pluridisciplinaire.

DECS /Service de la population

Dans le cadre du concordat lié à l'application des mesures de contrainte qui rassemble les cantons de NE, GE et VD, 20 places supplémentaires de détention administrative en vue de renvois ont été créées en 2013 sur le territoire de Genève.

Programme de législature 2012-2017

1.3 Renforcer la politique pénitentiaire

Par cette mesure, le Conseil d'Etat prévoit d'agir sur les différents aspects de la politique pénitentiaire, en particulier la prise en charge des détenus et le nombre de places à disposition dans les établissements, mais aussi la formation et les conditions de travail des agents et agentes de détention.

Les actions en lien avec la mesure

- Adapter la politique pénitentiaire : individualisation de l'exécution des peines selon le régime de détention et le type de peine
- En coordination avec les cantons partenaires, réaménager et augmenter le nombre de places dans les établissements de détention ; mettre en œuvre une stratégie d'infrastructures permettant une meilleure prise en charge de tous les détenus, y compris au niveau médical
- Développer la gestion des ressources humaines sur les aspects de recrutement et de la formation des collaborateurs et collaboratrices concernés, ainsi que la valorisation de l'ensemble des métiers pénitentiaires.

DINT / Service pénitentiaire (SPEN)

De la mesure 1.3 « Renforcer la politique pénitentiaire », le Service pénitentiaire a retenu prioritairement deux aspects pour l'année 2013 :

1. Recrutement : Avec 3 gros projets pratiquement en parallèle (l'agrandissement de la Croisée, les Léchaïres et l'extension de la Colonie des EPO), il s'agissait de doter le l'Unité des Ressources humaines d'une vraie task-force « recrutement » et d'outils adéquats pour permettre de relever le défi. En 2013, l'équipe de recrutement aura reçu 2'654 dossiers de candidatures, mené pas moins de 986 entretiens et finalisé 131 recrutements. L'effort se poursuivra en 2014
2. Création de places (voir supra) : Comme détaillé plus haut, 2013 a été l'année de la concrétisation sur le plan de la mise en œuvre de la première étape de l'extension du parc pénitentiaire vaudois. 81 places en détention avant jugement et 36 places pour les mineurs au Léchaïres, sans compter les réaménagements dans les structures existantes.

La poursuite des autres objectifs (adaptation de la politique pénitentiaire selon le régime de détention et le type de peine, valorisation des métiers pénitentiaires, etc.) interviendra dès 2014.

Le domaine des soins comme celui de l'hébergement des personnes âgées font face à une forte croissance des besoins, en lien avec les changements démographiques. Ils appellent différents investissements dans les secteurs des hôpitaux et des EMS, selon une logique de prise en charge cohérente et en tenant compte des alternatives aux séjours en institution.

Les actions en lien avec la mesure

- Construire l'Hôpital Riviera-Chablais ; réaliser le centre universitaire de l'enfant et de l'adolescent sur le site du CHUV, rénover et agrandir le site de Cery ; réorganiser les soins aigus dans le Nord vaudois
- Personnes âgées : renforcer les soins à domicile, le soutien aux proches aidants et au bénévolat ; moderniser et étendre le réseau d'EMS
- Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Accroître le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé

Les établissements d'enseignement supérieur concernés, l'UNIL pour la médecine humaine, la Haute école de la santé – La Source (HEdS – La Source) pour les soins infirmiers, HESAV pour les filières des soins infirmiers, de la physiothérapie, de la technique en radiologie médicale et de sage-femme, et la Haute école de travail social et de la santé (EESP) pour l'ergothérapie, ont fait leur l'objectif d'augmenter le nombre de personnes formées dans les métiers de la santé. Ainsi, l'augmentation de la capacité de formation en médecine a été intégrée dans le Plan stratégique 2012-2017, adopté par le Grand Conseil le 26 novembre. Le nombre croissant d'étudiants inscrits dans les autres filières mentionnées témoigne également de l'effort important consenti.

DSAS / Service de la santé publique (SSP)

Politique sanitaire vaudoise 2013 - 2017

Le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le Rapport du Conseil d'Etat sur la politique sanitaire 2013-2017 et l'exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique du CHUV 2014-2018. A travers son Service de la santé publique, le DSAS a proposé des mesures opérationnelles pour faire face aux défis actuels dans le domaine de la santé, et spécialement au vieillissement de la population. Ainsi, à l'horizon 2017 et à travers 5 lignes directrices et 55 mesures, il entend amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé et poursuivre la réorganisation du système de santé. Un accent particulier sera mis sur la mise en oeuvre de la politique cantonale «Vieillesse et Santé» et sur le renforcement des outils de pilotage de la politique sanitaire. Pour favoriser le maintien à domicile aussi longtemps que possible, l'accent sera mis sur le fonctionnement intégré de la première ligne de soins et sur la prévention des maladies. Il s'agira de construire autour du patient, et en impliquant pleinement ce dernier, un système qui permette d'évaluer rapidement ses besoins et de l'orienter vers la ressource la mieux adaptée.

Des nouveaux hôpitaux pour renforcer le système de santé

Le Grand Conseil a adopté un crédit d'investissement de 106.6 millions de francs pour la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation partielle du bâtiment actuel de psychiatrie de l'âge avancé sur le site de Cery. Ces travaux permettront de reloger les services psychiatriques de l'adulte et de l'âge avancé. Les députés ont également accordé un crédit d'investissement de 170 millions destiné à financer la construction d'un hôpital des enfants au coeur de la cité hospitalière, à Lausanne. A l'angle des avenues Pierre-Decker et du Bugnon, sa localisation permettra de renforcer les synergies avec la maternité, la néonatalogie, le plateau technique du CHUV et les spécialistes de la médecine de l'adulte.

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Personnes âgées : renforcer les soins à domicile, le soutien aux proches aidants et au bénévolat; moderniser et étendre le réseau d'EMS.

Dans le domaine des soins à domicile, diverses conventions ont été conclues pour favoriser le soutien aux proches. Des travaux d'informatisation (IRIS) ont été poursuivis en collaboration avec l'AVASAD et le SSP. La mise en place du nouveau financement CAT (Centre d'accueil temporaire) initié en 2012 a été poursuivie.

La campagne de sensibilisation sur la thématique des proches aidants a été poursuivie notamment par l'organisation de la 2e journée annuelle le 30 octobre 2013 et par l'exposition itinérante dans les régions.

Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau : revitalisation, micropolluants, qualité des eaux potables, 3e correction du Rhône
- Accompagner le développement urbanistique du canton en préservant la qualité de l'air
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et la ressource sol

DSE / Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Création d'un centre de compétences pour les micropolluants dans les eaux

Voir le texte explicatif sur la [page du SCAV](#) dans le présent rapport (cliquer pour y accéder)

DSE / Direction générale de l'environnement (DGE)

Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau : revitalisation, micropolluants, qualité des eaux potables, 3e correction du Rhône

Plusieurs projets de renaturation ont abouti, autant sur de petits cours d'eau que sur des cours d'eau plus importants de notre canton, tels que le Rhône, la Venoge, ou encore la Broye.

En outre, plusieurs actions ont été poursuivies dans le domaine de la lutte contre les micropolluants (voir DGE, [Epuraton et micropolluants, DIREV](#)), de l'assainissement urbain (voir DGE, [Assainissement urbain, DIREV](#)) et de la 3ème correction du Rhône (voir DGE, [Les lacs et cours d'eau, DIRNA](#)).

Accompagner le développement urbanistique du canton en préservant la qualité de l'air

La révision du plan de mesure OPair qui couvre le périmètre du projet d'agglomération Lausanne-Morges a été initiée. Il inclut plus de 50 mesures d'assainissement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des poids lourds, de l'énergie, de l'industrie, de l'artisanat et des ménages. Le plan de mesure OPair est un instrument de coordination qui permet de concilier le développement de l'agglomération et le respect de la législation fédérale en matière de protection de l'air.

La préservation de la qualité de l'air dépend de nombreux domaines de la protection de l'environnement. Les planifications territoriales directrices y contribuent efficacement.

L'évaluation environnementale stratégique est un outil de coordination entre aménagement du territoire et protection de l'environnement, mis en œuvre sur le territoire du PALM ou lors de la révision communal du plan directeur de la ville de Lausanne.

Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels

La gestion intégrée des risques naturels, c'est-à-dire planifiée et coordonnée, vise à réduire le danger par la construction d'ouvrages de protection (mesures dites « actives ») ainsi qu'à l'éviter par des mesures préventives (dites « passives ») intégrant l'aménagement du territoire, la mise en place de systèmes d'alarme, d'information à la population, ainsi que la planification d'interventions et l'assurance pour permettre la reconstruction en cas de catastrophe.

Les cartes de dangers naturels ont été remises aux communes vaudoises par l'Unité des dangers naturels, venant couronner six ans d'efforts soutenus pour l'obtention de données qui soient pertinentes, homogènes et compréhensibles par les autorités communales.

De manière générale, la gestion des dangers naturels implique une étroite collaboration entre les instances cantonales et les autorités communales. Durant l'année 2013, la culture du travail en commun a bien progressé.

Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et la ressource sol

Dans le domaine de la protection de la nature et du paysage, trois projets déposés au titre « d'opportunités et d'innovations » dans le cadre de la convention programme « nature paysage » viennent d'obtenir le soutien de la Confédération ainsi que de fondations privées (Phragmites = roseaux, notamment). Ce financement à hauteur de plus de

1,2 mio permettra de réaliser: le corridor biologique de Vesancy-Versoix du projet d'agglomération du Grand Genève ; la mise en valeur du paysage sur les sites marécageux des Mosses en collaboration avec les associations de protection de la nature, ainsi que d'autres actions concrètes sur les prairies et pâturages secs d'importance nationale ([voir DGE, Biodiversité et paysage, DIRNA](#)).

L'essor démographique et le dynamisme du canton appellent une gestion territoriale pragmatique, coordonnée et maîtrisée, à l'aide de politiques publiques ciblées dans les domaines de l'aménagement du territoire, des agglomérations et du développement économique, dans l'esprit du plan directeur cantonal.

Les actions en lien avec la mesure

- Lutter contre le mitage du territoire par une coordination aux niveaux communal et régional des mesures d'implantation de logements, d'infrastructures, d'entreprises et de moyens de transport
- Optimiser le traitement des projets d'aménagement du territoire (organisation, procédures, délais de traitement des dossiers, coopération avec les communes)
- Suivre et stimuler les projets d'agglomération et les projets de territoire régionaux

DINT / Service du développement territorial (SDT)

Tout comme la mesure 1.1 "Dynamiser le logement", cette action est liée avec l'exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions. Elle a pour objectif le soutien à la révision des PGA (plan général d'affectation) en relation avec les mesures A11, A 12 et E 13 du Plan directeur cantonal (PDCn) et au travers de partenariats Communes-Régions-Canton pour des projets d'importance ou par l'accompagnement des processus de développement et de concrétisation des sites stratégiques liés au logement ou aux activités économiques dans le cadre des planifications.

Le soutien aux projets d'agglomération et aux plans directeurs régionaux sont des éléments cantonaux d'une politique coordonnée entre l'urbanisation, la mobilité et l'environnement.

La problématique du dimensionnement des zones à bâtir et de la lutte contre le mitage du territoire s'appuie sur les mesures A11, A12, B11 et B 12 du Plan directeur cantonal. La conformité des plans d'affectation à ces mesures est examinée.

Finalement, des directives concernant les délais et l'harmonisation des pratiques (arbitrage) ont été mises en place en 2013. Cela devrait permettre de mieux gérer les procédures d'examen des dossiers.

Pour tenir compte des nouveaux modes d'organisation familiale et de l'évolution démographique, il est nécessaire de consolider et développer l'accueil de jour des enfants et des jeunes, de leur naissance à la fin de leur scolarité obligatoire. Les structures et milieux chargés de cet accueil doivent être en nombre suffisant et répartis sur le territoire. La prise en charge doit permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle, tout en assurant le bon développement et l'intégration sociale des enfants et des jeunes ainsi que la cohérence de leur journée.

Les actions en lien avec la mesure

- Préciser les missions des milieux d'accueil de jour des enfants
- Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

DIRH / Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

En mai 2013, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants portant sur la période 2007 à 2011 dont il ressort principalement que le système incitatif des subventions par l'intermédiaire de la Fondation de l'accueil de jour des enfants est efficace. En effet, depuis l'introduction de la loi, ce sont plus de 5000 places subventionnées qui ont été créées, ce qui représente une augmentation de près de 40% par rapport à la situation de 2006. De plus, StatVD relève que 89% des places créées l'ont été par les institutions membres d'un réseau d'accueil de jour (sources : StatVD, octobre 2013).

Le Conseil d'Etat a également accompagné son rapport de différentes propositions de modifications législatives qui visent entre autres mesures à augmenter l'offre en places d'accueil par un accroissement substantiel de la contribution de l'Etat à la Fondation de l'accueil de jour des enfants. Par l'adoption de ses modifications législatives en août 2013, le Grand Conseil a approuvé l'augmentation de plus de 10 millions de la contribution totale de l'Etat qui passe ainsi de 18,4 millions à 28,16 millions. De plus pour sécuriser le mécanisme de financement dans la durée et en augmenter la prévisibilité, le Grand Conseil a également approuvé la fixation par décret de cette contribution de l'Etat qui tiendra compte du rythme de l'année scolaire. Ces mesures permettent la mise en œuvre d'un des axes majeurs du programme de législature au titre du développement de l'accueil de jour des enfants.

Par ailleurs, afin d'inciter de manière plus forte les entreprises à mettre en place des structures d'accueil et afin de favoriser les collaborations entre les entreprises et les réseaux d'accueil, tel que voulu par le programme de législature, la FAJE pourra s'appuyer sur une nouvelle disposition légale, également approuvée par le Grand Conseil en août 2013.

Le levier de la fiscalité permet d'améliorer à la fois la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des familles ainsi que des retraités, en veillant à l'équilibre et à l'équité face à l'impôt. Les deux actions prévues dans le cadre de cette mesure se réaliseront dans une enveloppe d'environ 60 millions de francs.

Les actions en lien avec la mesure

- Réformer modérément la fiscalité des personnes physiques par des mesures ponctuelles en faveur des familles et des retraités et mise en œuvre des exigences fédérales relatives à la contribution des personnes imposées à la dépense
- Augmenter le financement de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants afin d'accompagner le développement de l'offre, de sorte que le taux de couverture de l'accueil croisse chaque année
- Mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise sur l'école à journée continue (accueil parascolaire)
- Favoriser les collaborations entreprises – réseaux d'accueil de jour des enfants

DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Les deux thèmes de cette mesure dépendent directement des décisions de la Confédération. Ils font l'objet d'études associant étroitement les cantons.

Voir le site Internet du [Département fédéral des finances](#)

[Réforme de l'imposition des entreprises](#)

[Réforme de l'imposition du couple et de la famille](#)

Programme de législature 2012-2017

2.2. Adapter les allocations familiales et analyser l'évolution du PIB en regard de celle de la démographie

Les allocations familiales sont une composante du pouvoir d'achat. La progression prévue portera son plein effet en 2017.

Les actions en lien avec la mesure

- Adapter progressivement les allocations familiales (enfants : 200 à 250 francs, jeunes en formation : 250 à 330 francs)
- Analyser l'évolution du PIB en regard de l'évolution démographique ; élaborer des stratégies conduisant à ce qu'il s'établisse une relation directe entre le dynamisme économique et la réduction du nombre de chômeurs

DSAS / Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Conformément à la mesure 2.2 du programme de législature et à l'entrée en vigueur de la révision de la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales, les allocations familiales ont connu en 2013 une première hausse au 1er janvier 2013. Désormais, les allocations de formation professionnelle sont fixées à 300 francs par mois, soit en augmentation de 50 francs par rapport à 2012. Le solde des augmentations est prévu pour 2014 et 2017.

L'attrait et le rayonnement du canton doivent beaucoup à la qualité et à la diversité de ses Hautes Ecoles sur son territoire (UNIL/ EPFL/ HES/HEP/CHUV) ainsi qu'à la densité du réseau qu'elles ont tissé entre elles. Elles constituent des acteurs clé de la vie scientifique, économique et socioculturelle du canton de Vaud, contribuant à son enrichissement, son ouverture et son développement. Un accent particulier sera mis ces prochaines années sur la recherche et la relève scientifiques ainsi que sur le développement des infrastructures et des projets stratégiques des Hautes Ecoles pour consolider leur positionnement dans un contexte de concurrence nationale et internationale accrue. La réalisation de ces objectifs garantira une formation et une recherche de pointe.

Les actions en lien avec la mesure

- Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP
- Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé
- Adapter les infrastructures de la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)
- Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie
- Faire adopter et mettre en œuvre la loi vaudoise sur les hautes écoles de type HES pour que le canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

DFJC / Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Développer la recherche et la promotion de la relève scientifique au sein de l'UNIL, des HES et de la HEP

Deux objectifs du plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL intègrent ces préoccupations au cœur des activités de l'UNIL. Il s'agit d'une part de l'objectif intitulé « Renforcer la culture de recherche » et d'autre part de celui intitulé « Instauration d'une politique de relève académique ». Ces deux objectifs contiennent de nombreuses mesures qui visent à développer la recherche et la promotion de la relève scientifique.

La LHEV constitue un outil central pour l'atteinte de ces mêmes objectifs par les HES. La fonction d'assistant HES permettra aux personnes occupant celle-ci de parfaire leur formation par un Master ou un doctorat en parallèle à leurs autres activités d'assistant. Outre le développement de la relève scientifique, cette nouveauté aura aussi un effet positif sur le développement de la recherche.

Cette même évolution a d'ores et déjà été entamée à la HEP avec la mise en œuvre concrète du règlement sur les assistants à la HEP, adopté le 29 septembre 2010. Les efforts sont poursuivis à travers une mesure du plan stratégique 2012-2017, adopté le 30 octobre par le Conseil d'Etat, qui consiste à contribuer à la relève académique. Par ailleurs, trois objectifs du même plan stratégique sont dédiés au développement de la recherche : « Promouvoir des recherches de haute qualité, tirant parti du positionnement de la HEP Vaud entre le monde académique et le monde professionnel », « Renforcer le lien entre la recherche et la formation » et « Renforcer l'ancrage de la HEP dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux ».

Réaliser le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le Campus Santé

Campus Santé (C4 et regroupement HESAV) :

La commission de projet nommée en octobre 2012 par le Conseil d'Etat a élaboré le rapport de programmation du Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et du bâtiment visant au regroupement de HESAV sur un seul site. La DGES et le SIPAL, avec l'appui des services du DINT, ont préparé le dossier visant à demander des crédits d'études permettant l'élaboration du plan partiel d'affectation de la parcelle, de lancer un concours "logement et logement étudiant", de lancer le concours d'architecture du C4 et du bâtiment HESAV et de financer la suite des études en vue de la réalisation du Campus Santé.

Adapter les infrastructures sur la place universitaire lausannoise (agrandissement de l'Unithèque-BCU ; réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle)

En réponse à la fin du mandat du BUD le 31 décembre 12, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail, composé de représentants de la DGES, du SIPAL, du SAGEFI, du Comité directeur du BUD et de la Direction de l'Université, afin d'élaborer un plan d'action pour la reprise de la mission du Comité directeur du BUD et de le mettre en œuvre. Fruit de ce travail, un nouveau Comité de pilotage (COPI) tripartite permanent DGES, SIPAL et UNIL a été mis en place. Il garantit une coordination efficace des entités et assure une continuité dans la gestion des infrastructures universitaires. En sa qualité de représentant du Canton, propriétaire des bâtiments et des infrastructures, il assume la délégation de la maîtrise d'ouvrage. Un règlement a été élaboré et devra être approuvé par le Conseil d'Etat début 2014.

C'est dans ce nouveau contexte organisationnel que les commissions de projet pour l'agrandissement de l'Unithèque-BCU et pour la réaffectation et agrandissement du bâtiment Amphipôle, ont démarré leurs travaux en 2013. La DGES est représentée dans ces commissions de projet.

Renforcer les Hautes Ecoles de type HES en favorisant leur développement et leur autonomie

Avec l'adoption de la LHEV en juin 2013, le cadre légal pour favoriser le développement et l'autonomie des Hautes Ecoles vaudoises de type HES est désormais fixé. Si l'autonomie institutionnelle est connue de longue date par les Hautes Ecoles privées subventionnées, elle est nouvelle pour les Hautes Ecoles cantonales concernées par la LHEV. L'arrêté d'entrée en vigueur de la LHEV définit une entrée en vigueur progressive permettant une transition la plus harmonieuse possible. Ainsi, l'autonomie financière leur sera octroyée dès le 1er janvier 2015. Un calendrier similaire, mais plus flexible, est prévu pour l'autonomie en matière d'engagement du personnel. Elément clef de la LHEV et du développement des six Hautes Ecoles concernées, l'entrée en vigueur des nouvelles fonctions de personnel d'enseignement et de recherche est prévue pour la rentrée académique 2015.

Faire adopter et mettre en oeuvre la loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES pour que le Canton dispose de pôles de compétences élevées au profit des jeunes en formation, du monde professionnel et des entreprises

Suite à l'adoption de la LHEV, les travaux de mise en oeuvre ont été entamés sans tarder. Sur le plan légal, plusieurs projets de règlement ont été élaborés au sein de la DGES. Parmi ces derniers, le règlement d'application de la LHEV (RLHEV) a été soumis pour consultation aux directions des Hautes Ecoles concernées ainsi qu'aux services transversaux (SAGEFI, SJL, SPEV). Le RLHEV sera soumis au Conseil d'Etat en début 2014. Par ailleurs, le projet de règlement sur les assistants HES a également été mis en consultation auprès des directions des Hautes Ecoles.

Sur le plan du personnel, les nouveaux contrats des directrices et directeurs des Hautes Ecoles cantonales ont pu être préparés et signés par le Conseil d'Etat. Ces derniers prennent effet au 1er janvier 2014. Par ailleurs, les travaux préparatoires en lien avec la mise en place des nouvelles fonctions du personnel d'enseignement et de recherche ont été entamés.

Enfin, les travaux de définition des futures missions particulières des Hautes Ecoles sont également en cours. L'octroi effectif de missions particulières aux Hautes Ecoles est prévu pour l'année 2015.

Faire adopter et mettre en oeuvre la modification de la loi sur l'aide aux études et à la formation pour que tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations étudiantes dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants

La DGES veille à ce que la problématique de l'accès des étudiants prenne une place importante dans la stratégie des Hautes Ecoles. Ainsi, le Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL, adopté par le Grand Conseil le 26 novembre, contient un objectif intitulé « Faciliter l'accès aux études à des populations nouvelles » dans son axe « enseignement ». Cet objectif se décline par différentes mesures, telles que la sensibilisation du public (au sens large) aux possibilités ouvertes par les études universitaires et l'amélioration de la communication auprès des écoliers et des gymnasiens vaudois. On peut noter également la volonté de l'UNIL de permettre la réintégration dans les cursus des personnes exclues de l'ensemble du système universitaire par un échec définitif. Enfin, cet objectif comprend également le renforcement de la perméabilité des filières de formation (au sein de l'UNIL et entre celle-ci et les autres types de Hautes Ecoles).

S'agissant de la problématique de logement pour étudiants, la DGES soutient les missions de la FMEL et met en avant cette institution comme étant un acteur clé dans sa politique pour augmenter le nombre de logements pour étudiants à des loyers accessibles.

Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'oeuvre

La validation des acquis de l'expérience fait partie des mesures intégrées dans le Plan stratégique 2012-2017 de l'UNIL. Il s'agit de permettre l'accès à l'UNIL à des personnes qui, suite à une formation tertiaire (achevée ou non) et à un parcours professionnel, souhaitent compléter leur formation.

Pour faire face à la pénurie d'enseignants, on peut citer également le Plan stratégique 2012-2017 de la HEP, adopté par le Conseil d'Etat le 30 octobre 2013, qui dans son objectif « Inscrire la formation dans un contexte ouvert et évolutif », prévoit de « faciliter l'accès aux études des personnes ayant suivi des parcours atypiques », leur permettant un choix de réorientation professionnelle. Pour cela, la validation des acquis de l'expérience est considérée comme une nouvelle voie d'entrée importante. La procédure de validation des acquis touche également les personnes qui sont insérées dans une activité d'enseignement sans toutefois disposer des titres requis.

Programme de législature 2012-2017

3.2. Consolider l'enseignement obligatoire ; poursuivre les réformes de la pédagogie spécialisée et de l'orientation professionnelle afin de renforcer le caractère intégratif du système de formation

Les actions groupées au sein de cette mesure portent sur les réformes – intervenues ou à venir – visant différents moments du parcours de la formation des élèves afin de leur donner le meilleur bagage et favoriser leur intégration sociale et professionnelle.

Les actions en lien avec la mesure

- Mettre en œuvre la loi sur l'enseignement obligatoire afin de concrétiser l'école choisie par les citoyens, notamment pour renforcer le français (33e période)
- Faire adopter et appliquer la loi sur la pédagogie spécialisée pour une meilleure intégration des élèves en situation de handicap à la vie de l'école
- Se fonder sur une nouvelle loi sur l'orientation professionnelle pour faciliter l'insertion dans le monde professionnel des jeunes sortant de la scolarité. Pérenniser le case management pour la formation professionnelle
- Renforcer la coordination interdépartementale et interservices dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention sociale dès le plus jeune âge

DFJC / Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

La rentrée 2013 marque la mise en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) pour les élèves de la 1P à la 11S. L'école est désormais obligatoire dès quatre ans révolus au 31 juillet, elle dure onze ans. Les élèves qui entrent en 10S et en 11S terminent leur scolarité selon les trois voies de l'ancien système. 86'816 élèves au total suivent les classes de la première à la onzième année de la scolarité obligatoire (y compris les élèves scolarisés en institution de l'enseignement spécialisé). Ces chiffres correspondent aux prévisions démographiques d'une phase de croissance régulière sur le long terme. La mise en œuvre de la LEO s'accompagne de plusieurs directives dont un nouveau Cadre général de l'évaluation. Dans le présent rapport, la numérotation des années scolaires correspond à celle prévue par le Concordat HarmoS.

DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

Dans le courant de l'année 2012, la Cheffe du DFJC avait présenté les résultats du retour de la consultation large concernant l'Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée. Sur cette base, la Cheffe du Département a pu vérifier un certain nombre d'hypothèses fortes du projet de loi auprès des différents partenaires du monde enseignant, institutionnel ainsi qu'aux représentants des communes durant le dernier trimestre de l'année. Sur la base de ces informations, le département a pu procéder, tout au long de l'année 2013, aux modifications adéquates et nécessaires afin de présenter le texte définitif du projet de loi au Conseil d'Etat. Le projet de loi va donc être tout prochainement transmis au Grand Conseil. La mise en œuvre de ce nouveau texte est prévue pour la rentrée scolaire 2014 de manière à assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

DSE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

En vertu des art. 10 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et 8 du règlement d'application de la LEO, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes mènent plusieurs projets de sensibilisation en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Journée Oser tous les métiers (jom)

La Journée Oser tous les métiers (jom) a fêté ses 10 ans d'existence le 14 novembre 2013. Organisée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), cette journée a pour objectif d'encourager les jeunes à explorer des univers professionnels nouveaux et à ne pas se limiter aux secteurs traditionnellement féminins ou masculins. En 2013, cette journée a mobilisé 16'595 élèves de 7e, 8e et 9e année (HarmoS) du canton, ce qui représente un taux de participation de 76 %. Les filles ont accompagné leur père ou un proche dans sa journée de travail, et les garçons leur mère ou une proche. 600 élèves ont également pris part aux six ateliers proposés par le Bureau de l'égalité (ingénieure, informaticienne et Parlement pour les filles; infirmier, éducateur de l'enfance et découverte des métiers de la santé pour les garçons). En outre, plus de 1200 élèves, provenant de 9 établissements scolaires, ont assisté au théâtre-forum sur les choix professionnels donné par la troupe Le Caméléon.

Salon des métiers et de la formation

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) tient chaque année un stand d'information au Salon des métiers et de la formation de Lausanne, dont la 4e édition a connu un record d'affluence avec 27'800 visiteuses et

visiteurs. Ce salon est fréquenté par des élèves, accompagné·e·s de leurs enseignant·e·s ou de leurs parents, intéressé·e·s par la perspective professionnelle d'un apprentissage et désirant s'informer sur les différents métiers et filières de formation existants. Le BEFH sensibilise ce public à l'importance d'une orientation professionnelle libre de stéréotypes de genre et l'informe de ses missions et activités. En 2013, plus de 1200 jeunes ont répondu aux questions du concours du BEFH, ce qui a permis d'aborder leurs préjugés en matière de choix professionnel d'une manière ludique (Quel métier aimerais-tu apprendre ? Si tu étais de sexe opposé, quel métier apprendrais-tu?). Les enseignant·e·s ont eu l'occasion de découvrir les mallettes pédagogiques « Balayons les clichés ! » dont le matériel a été réactualisé par le BEFH.

Mallettes pédagogiques « Balayons les clichés ! »

En collaboration avec la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch) et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a réactualisé les mallettes pédagogiques « Balayons les clichés ! » et commencé leur distribution dans les bibliothèques scolaires du canton. Les deux types de mallettes (pour élèves de 5 à 12 ans et dès 12 ans) contiennent une sélection de ressources pédagogiques pour aborder en classe les différences et les inégalités entre les filles et les garçons par le biais d'activités individuelles ou de groupe. Jusqu'à présent, les enseignant·e·s pouvaient les emprunter au BEFH. Au vu de la demande, le BEFH et la DGEO ont décidé de fournir un jeu de mallettes à chaque bibliothèque scolaire du canton. En 2013, la première phase de distribution a permis d'en doter 16 bibliothèques.

Programme de législature 2012-2017
3.3. Améliorer l'accessibilité à la formation

Pour que la formation puisse remplir le rôle essentiel qui lui est dévolu dans notre société, son accès doit être facilité. L'effet de levier, par rapport à l'intégration au monde professionnel et au marché de l'emploi, n'en sera que plus efficace.

Les actions en lien avec la mesure

- Faire adopter et mettre en œuvre la modification de loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle pour que toutes et tous accèdent à une formation de qualité ; soutenir les populations estudiantines dans l'accès et l'accomplissement de leur formation, augmenter la capacité de loger les étudiants
- Développer le programme FORJAD / FORMAD afin de favoriser l'insertion durable dans le monde du travail des personnes à la recherche d'un emploi, grâce à la qualification professionnelle

DFJC / Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Le service a poursuivi ses travaux de refonte de la base légale afin de la rendre compatible avec les règles définies par l'Accord intercantonal. Parmi les modifications les plus significatives, il est à relever la volonté de soutenir la mobilité des étudiants, d'allouer, sous certaines conditions, des aides pour les formations en emploi et d'harmoniser, au plan suisse, les critères de reconnaissance de l'indépendance financière. Par ailleurs, le projet tend à corriger l'impact du remboursement des aides allouées en cas d'abandon de la formation, en proposant que chaque année accomplie avec succès soit considérée comme acquise. Le projet a été adopté par le Conseil d'Etat et débute son parcours parlementaire.

DSAS / Service de Prévoyance et d'aide sociales (DSAS)

Le catalogue des MIS (mesures d'insertion sociale) a été encore étoffé en 2013 et le Conseil d'Etat a validé, en décembre 2013, le lancement d'un projet-pilote visant l'insertion, par la formation des bénéficiaires de plus de 25 ans (projet FORMAD).

Programme de législature 2012-2017

3.4. Favoriser le bon équilibre du marché du travail et lutter contre ses distorsions, prévenir les risques d'exclusion sociale et professionnelle, promouvoir l'égalité des genres

Il s'agit de mettre en œuvre différents moyens complémentaires pour que le marché du travail permette la création d'emplois et fonctionne de manière équilibrée, en veillant à ce que soient combattues des pratiques telles que les discriminations, le travail au noir et le dumping salarial.

Les actions en lien avec la mesure

- Lutter contre le travail au noir et le dumping salarial, intensifier les contrôles, appliquer systématiquement des sanctions, établir des contrats-types le cas échéant
- Dans le cadre de l'accès aux marchés publics, mieux pondérer les critères valorisant les entreprises qui assument notamment la formation d'apprentis, la réinsertion professionnelle et la responsabilité concernant les activités sous-traitées
- Optimiser le dispositif d'aide et de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans le sens d'une meilleure adéquation entre la croissance et le taux de chômage
- Valider les acquis de l'expérience, prendre en compte les possibilités de débouchés dans les secteurs où règne une pénurie de main d'œuvre
- Promouvoir l'égalité des genres par des actions de sensibilisation orientées en particulier vers l'égalité salariale

DIRH / Secrétariat général

En 2013, de nouvelles dispositions dans le règlement d'application de la loi sur les marchés publics ont été introduites (RLMP-VD). Ces nouvelles dispositions qui entrent en vigueur le 1er février 2014, renforcent les moyens de lutte contre les effets néfastes de la sous-traitance (dumping salarial et social) dans le domaine des marchés publics.

DECS / Service de l'emploi (SDE)

L'ensemble des mesures mises en œuvre par le Service de l'emploi en 2013 pour lutter contre le travail au noir et le dumping salarial et optimiser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi (cf. ci-devant) ont pour dessein de contribuer à l'atteinte de l'objectif décrit ss pt 3.4 du programme de législature 2012-2017, soit un meilleur équilibre du marché du travail.

DSE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Egalité salariale : conseil aux entreprises

En 2013, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a fourni des informations détaillées et des conseils à plus d'une quinzaine de demandes de conseil d'entreprises souhaitant mettre sur pied des mesures visant à diminuer les inégalités entre les femmes et les hommes en leur sein, en particulier sur le contrôle de l'égalité salariale, en présentant les outils existant en Suisse : logiciel d'autocontrôle Logib, procédure de certification Equal Salary, démarche Dialogue des salaires, méthode ABAKABA. Le BEFH a également répondu à des demandes de conseil concernant les mesures favorisant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Pour assurer la pérennité du secteur primaire vaudois à l'heure où ce dernier connaît des transformations profondes et rapides, les efforts qu'il convient d'apporter à la formation professionnelle agricole joueront un rôle déterminant.

Les actions en lien avec la mesure

- Développer un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre, uni- ou multi-site (projet IMAGO)

DECS / Service de l'agriculture (SAGR)

Projet Imago

A la suite de différents contacts entre le DECS et la Direction de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), la Confédération a manifesté son intérêt à participer plus étroitement au projet Imago afin d'y intégrer le volet relatif à la recherche agronomique fédérale sise en terre vaudoise. Cette recherche est actuellement menée principalement sur le site de Changins à Nyon, à proximité de l'Ecole de Changins (Haute Ecole de viticulture et oenologie, ES de technicien-ne vitivinicole et Ecole du Vin) qui loue à la Confédération les infrastructures qu'elle occupe. Deux cadres de la direction de l'OFAG et d'Agroscope ont ainsi intégré le CoPil et le projet a été renommé : « Imago-Agroscope ». Un rapport intermédiaire du Conseil d'Etat sur l'avancement de ce projet sera présenté au Grand Conseil en 2014.

Programme de législature 2012-2017

4.1. Réaliser les projets liés au rayonnement du canton et de la Métropole lémanique – mettre en valeur l'atout sportif sur le plan international

Le rayonnement et l'ouverture du canton sont aussi bien le fruit d'actions propres à ce dernier que d'initiatives prises en collaboration avec ses voisins. Le Conseil d'Etat entend défendre l'image et les intérêts du canton, le cas échéant d'entente avec ses partenaires. Les actions inscrites dans le cadre de cette mesure portent en particulier sur quelques réalisations emblématiques et sur la mise en valeur de l'atout sportif.

Les actions en lien avec la mesure

- Soutenir la réalisation de projets phares pour le rayonnement du canton : plate-forme Pôle Muséal MCBA, Blue Brain, Cluster Sport, AGORA (Centre du cancer), parlement cantonal
- Faire avancer les intérêts de la Métropole lémanique, renforcer les collaborations à ce titre, intensifier les relations avec les autorités fédérales
- Faire reconnaître les besoins du canton et assurer la défense des intérêts vaudois sur la scène fédérale, spécialement dans le domaine des infrastructures et de la lutte contre le transfert de charges en provenance de la Confédération
- Promouvoir le canton en tant que place sportive internationale, aussi bien du point de vue des fédérations internationales que de celui de la pratique du sport, en s'inspirant de la politique de promotion économique existante

DFIRE / Office des affaires extérieures (OAE)

Les projets phares ou stratégiques ont connu une évolution favorable en 2013.

Le **Pôle muséal mcb-a** a fait l'objet d'un exposé des motifs portant sur trois décrets et une loi concernant la construction du musée, les études de la seconde phase du projet pôle muséal et les concours d'architecture pour le mudac et le musée de l'Elysée.

Pour le **Cluster sport**, le concours d'architecture a désigné le projet "Synathlon", exprimant la volonté du Canton d'offrir au monde sportif international une plate-forme de compétences unique dans les sciences du sport.

Le Parlement suisse du sport a décidé à l'unanimité de présenter la candidature de Lausanne pour les **Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020** (JOJ). Cette candidature sera opposée à celle de Brasov, en Roumanie. Le CIO rendra sa décision en 2015.

Enfin le projet de **reconstruction du Parlement vaudois** a franchi son ultime étape avant sa phase de construction. L'Etat poursuit ses travaux préparatoires en vue de l'ouverture du chantier fin mars 2014.

La **Métropole lémanique** s'est engagée sur des dossiers majeurs dont le développement du réseau ferroviaire et autoroutier ou encore de rapprochement entre les organisations internationales et les fédérations sportives. Les réformes fiscales, la péréquation financière et les relations avec la France voisine ont également été abordées de manière concertée entre les deux cantons de la Métropole lémanique appelée à se développer au courant 2014, notamment en matière de gouvernance.

Sur la **scène fédérale**, le Conseil d'Etat s'est engagé pour la défense des intérêts du Canton dans de nombreux dossiers :

- aménagements ferroviaires,
- autoroute de contournement de Morges;
- excédents de primes des caisses maladie;
- rétrocessions des impôts frontaliers;
- convention de double imposition F-CH sur les successions;
- Parc suisse de l'innovation;
- etc.

Dans toutes ces démarches le Conseil d'Etat a développé des **collaborations soutenues avec d'autres cantons et partenaires institutionnels ou privés** et a pu compter sur le soutien de la députation fédérale.

Outre l'avancement du projet phare que constitue la future plate-forme pôle muséal/MCBA, différentes actions contribueront à développer l'atout culturel du canton, composante à part entière du rayonnement vaudois.

Les actions en lien avec la mesure

- Faire aboutir et mettre en œuvre les lois sur la vie culturelle et la création artistique
- et sur le patrimoine mobilier et immatériel
- Adapter les infrastructures muséales (Musée romain d'Avenches, Palais de Rumine et Musée Arlaud à Lausanne)

DFJC / Service des affaires culturelles (SERAC)

2013 a marqué l'adoption des projets de [Loi sur la vie culturelle et la création artistique \(LVCA\)](#) et de [Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel \(LPMI\)](#) par le Conseil d'État, qui les a soumises au Grand Conseil.

Plusieurs séances de la Commission parlementaire ad hoc, chargée d'examiner les deux textes de loi ont eu lieu entre juin et novembre 2013. Les travaux de la Commission vont se poursuivre en 2014.

Accompagner la croissance économique et démographique requiert de relier toutes les régions à un même réseau cohérent, dense et connecté aux autres cantons, permettant toutes les mobilités. Des augmentations de fréquence et de desserte sur les réseaux régionaux (RER, bus) sont donc nécessaires, de même que des augmentations de capacité sur les lignes nationales qui traversent le territoire vaudois. Parallèlement, le réseau routier doit être entretenu, développé et modernisé au service des déplacements quotidiens de la population et des flux économiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Accompagner la réalisation des mesures d'infrastructure des projets d'agglomération de 1re génération et préparer les mesures des projets d'agglomération de 2e génération
- Créer de nouvelles interfaces entre les différents modes de transport pour faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et la mobilité douce, en facilitant l'accès aux gares et en développant les cheminements piétons et les aménagements pour vélos
- Promouvoir et accompagner les projets CFF de développement du réseau ferroviaire qui concernent le canton, notamment ceux liés à une augmentation de la capacité vers Genève, aux développements infrastructurels du RER et aux lignes du Simplon et du pied du Jura
- Améliorer les prestations au public sur les lignes régionales, par une extension et une augmentation des cadences du RER et une amélioration du matériel
- Améliorer le réseau routier notamment par la suppression de points dangereux et la lutte contre les nuisances ; le moderniser en vue de fluidifier la circulation pour tous les usagers
- Soutenir une politique de développement coordonné du transport de marchandises par la route et le rail au service des entreprises vaudoises

DIRH / Service de la mobilité

La plupart des mesures réalisées s'inscrivent dans la mesure 4.3 du programme de législature 2013 - 2017 « Transports publics et mobilité: investir et optimiser ». Pour 2013, il convient de relever plus particulièrement les décisions suivantes:

Le 27 août 2013, le Grand Conseil a adopté les deux décrets suivants :

- accordant à la compagnie du chemin de fer Lausanne - Echallens - Bercher SA (LEB), aux Transports de la région Morges - Bière - Cossonay SA (MBC), aux Transports Montreux - Vevey - Riviera SA (MVR), à la Compagnie du chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez SA (NStCM) et aux Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Sainte-Croix SA (TRAVYS) une garantie de l'Etat de 157.7 millions de francs pour l'acquisition de matériel roulant
- accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 144.7 millions de francs pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux chemins de fer privés concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (3e crédit-cadre cantonal)

Le 27 août 2013, le Grand Conseil a adopté la loi modifiant la loi du 11 décembre 1990 sur les transports publics et le décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 13'300'000.- pour financer des subventions aux communes portant sur les mesures en faveur des deux-roues figurant en liste A des projets d'agglomération

DIRH / Service des routes (SR)

« Améliorer le réseau routier notamment par la suppression de points dangereux et la lutte contre les nuisances ; le moderniser en vue de fluidifier la circulation pour tous les usagers. »

En 2013, le Service des routes a poursuivi le programme d'assainissement des nuisances sonores dues au trafic routier. Le Grand Conseil a accordé un 3e crédit-cadre, d'un montant de 8'550'000 francs, qui vise à poursuivre, sur les tronçons routiers dont la responsabilité incombe au canton, la politique d'assainissement en vue d'atteindre les normes fixées dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Projets communaux et cantonaux sont menés de concert et bénéficient du soutien financier de la Confédération, dont l'objectif est que l'assainissement soit terminé en 2018.

L'assainissement des « points noirs » du réseau routier s'est poursuivi en 2013 : travaux sur trois tronçons problématiques, financés par un crédit-cadre de 5'578'000 francs, et préparation d'un crédit-cadre pour l'élimination de trois « points noirs » supplémentaires.

La modernisation et l'entretien du réseau des routes cantonales revêtent un rôle essentiel pour la sécurité des usagers, quel que soit leur mode de transport. Le Canton a poursuivi l'effort consenti depuis 2008 pour rénover les revêtements routiers. En 2013, le Grand Conseil a voté un 5e crédit-cadre, d'un montant de 17'200'000 francs.

La correction routière de la Chaudanne, au Pays-d'Enhaut, entre Rossinière et Château-d'Oex s'est terminée en 2013. Une chaussée trop étroite, un passage à niveau facteur de risques et entravant la circulation, une sinuosité excessive pour une route principale : trois facteurs principaux ont justifié les travaux sur cette voie d'accès qui, avec la route du col des Mosses, contribue à désenclaver le Pays-d'Enhaut.

Programme de législature 2012-2017

4.4. Développer les énergies renouvelables, garantir la sécurité de l'approvisionnement, favoriser les économies d'énergie

Afin de faire face aux nouveaux défis énergétiques, le Conseil d'Etat a renforcé son engagement en faveur des énergies renouvelables et d'une gestion économe de l'énergie au travers d'un programme (à hauteur de 100 millions de francs) qui déploiera ses effets tout au long de ces prochaines années. D'autres actions le compléteront et concourront au but recherché, qui comprend également la sécurité de l'approvisionnement.

Les actions en lien avec la mesure

- Réviser la loi sur l'énergie et établir une planification énergétique territoriale
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable
- Développer le réseau de distribution afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique et encourager l'utilisation rationnelle de l'électricité
- Renforcer la production énergétique d'origine renouvelable par le biais d'une politique d'encouragement ciblée vers les nouvelles technologies, notamment en facilitant l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois. Assainir les bâtiments en amplifiant le programme fédéral

DSE / Direction générale de l'environnement (DGE) / DIREN

Réviser la loi sur l'énergie et établir une planification énergétique territoriale

La loi sur l'énergie a été acceptée le 29 octobre 2013 par le Grand Conseil vaudois (voir DGE, L'énergie, DIREN). Elle prévoit l'établissement d'une planification territoriale en collaboration des communes par son article 16a.

Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable

Des mesures complémentaires ont été mises en place pour le développement de la ressource énergétique « bois-énergie » dans le cadre du programme 100 mios (voir DGE, L'énergie, DIREN), avec notamment l'instauration d'aides financières pour :

- la réalisation de hangars de séchage et de stockage du bois en forêt,
- la réalisation de contrôles qualité pour les projets de nouvelles chaufferies,
- la mise en place d'éléments améliorants la performance des chaufferies, comme les accumulateurs de chaleur ou une isolation renforcée sur les conduites de chauffage à distance.

L'utilisation du bois comme ressource énergétique progresse régulièrement depuis 10 ans. Dans certaines régions, comme celle de Nyon, cette part dépasse déjà les 40% de l'exploitation du bois issus des forêts régionales. Cela dit, le potentiel de bois n'est pas encore exploité de manière optimale partout et les questions des bons choix technologiques et d'assainissement des anciennes installations sont nombreuses.

Outre ces mesures, on notera qu'une dizaine de grandes centrales ont finalisé une mise en service en conformité avec le respect des normes en matière de protection de l'air. Les plus significatives sont la centrale "CADAULAC" à Villeneuve, "DIACAD" aux Diablerets et "CROIXCAD" à Ste-Croix.

Hydraulique

La nouvelle centrale des Moulinets à Orbe a été inaugurée durant l'été 2013. Intégrée dans le centre ville d'Orbe, sa production de plus de 4 GWh est doublée par rapport à l'ancienne centrale et permettra de couvrir la consommation de plus de 1000 ménages.

La modernisation des infrastructures hydro-électriques s'est poursuivie par le début des travaux d'agrandissement de la concession des Farettes sur la Grande Eau permettant la production supplémentaire d'environ 35 GWh, représentant 6 à 7 grandes éoliennes du type de celles qui existent dans la plaine du Rhône. Le projet d'augmentation de la capacité de Lavey (Lavey+) a été mis à l'enquête publique et les oppositions sont en cours de traitement par la commune et les instances cantonales vaudoises et valaisannes.

Géothermie

L'évaluation du potentiel géothermique de faible profondeur (moins de 300 mètres) a fait l'objet d'investigation sur trois nouvelles régions (Yverdon, Avenches et Vevey). Le tiers du territoire est ainsi maintenant documenté.

En ce qui concerne la géothermie profonde, un nouveau projet de type "Hot Dry Roc" est à l'étude à Avenches. Une convention a aussi été signée entre la société CESLA, qui exploite l'aquifère profond de Lavey, et la société « Les Bains de Lavey ». Cette convention amène le retrait du recours des Bains de Lavey et l'entrée en force de l'autorisation cantonale pour le projet du forage profond AGEPP, qui vise à prélever de l'eau à une température suffisante pour permettre la

production d'électricité.

Développer le réseau de distribution afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique et encourager l'utilisation rationnelle de l'électricité

Afin de garantir le développement du réseau de distribution électrique dans un contexte de libéralisation et d'assurer la sécurité d'approvisionnement du Canton dans le long terme, la DIREN est en train de formaliser les zones de dessertes, les concessions et les mandats de prestations y relatifs, pour les différentes entreprises électriques actives dans le Canton (projet CoZoDe).

Renforcer la production énergétique d'origine renouvelable par le biais d'une politique d'encouragement ciblée vers les nouvelles technologies, notamment en facilitant l'implantation d'éoliennes sur le territoire vaudois. Assainir les bâtiments en amplifiant le programme fédéral.

Eolien

La planification directrice des éoliennes a été formellement inscrite dans la mesure F51 du plan directeur cantonal, le 15 juin 2013. Elle se caractérise par 19 sites, 156 machines, ayant un potentiel de l'ordre de 1250 GWh (correspondant environ au quart de la consommation vaudoise). Un tiers des sites retenus a fait l'objet de travaux soutenus afin de mettre à l'enquête les dossiers de changement d'affectation du sol courant 2014, voire fin 2013. On notera en particulier que :

- le projet de Ste-Croix a fait l'objet de recours auprès de la Cour de droit administratif et public ;
- le plan d'affectation du projet "EolJorat Sud a été mis à l'enquête fin 2013 ;
- les Municipalités de Daillens et Oulens ont signifié leur volonté de ne plus s'engager pour le parc d'éoliennes qui les concerne, suite au résultat négatif du vote consultatif qui a été mené sur ces deux communes.

En parallèle à ces travaux, le canton a collaboré étroitement avec la Confédération pour consolider les directives et procédures qui régissent la mise en place des éoliennes. Une étude destinée à déterminer l'influence des éoliennes sur le fonctionnement du radar primaire de Genève Cointrin a par exemple été lancée.

Programme bâtiment

Des bonus du Canton, financés par le programme « 100 millions », complètent le « Programme Bâtiment » fédéral, encourageant par la même les améliorations énergétiques des bâtiments. Des études sont en cours pour augmenter encore son attractivité. L'arrivée sur le marché du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), qui se concrétisera par une étiquette énergétique, rendue obligatoire dans le cadre de la LVLene en cas de vente d'un bâtiment résidentiel ou de renouvellement d'une installation de chauffage fossile, sera certainement un facteur qui encouragera également les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation.

Programme de législature 2012-2017

4.5. Renforcer et diversifier l'économie vaudoise : consolider la place industrielle, mettre en œuvre une politique industrielle cantonale, adapter le secteur primaire aux défis de la future politique agricole et accompagner la mutation du tourisme

La santé de l'économie vaudoise est tributaire de la diversité des activités des entreprises et de la vitalité des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'industrie, l'agriculture et le tourisme requièrent des actions prioritaires en raison des difficultés auxquelles ils sont confrontés et des conséquences possibles sur l'emploi dans le canton.

Les actions en lien avec la mesure

- Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d'innovation industrielle et pour les investissements d'intérêt public dans le canton
- Consolider la place industrielle vaudoise par les outils légaux de promotion économique, la mise à disposition de terrains équipés, la localisation d'implantations d'entreprises facilitée et la participation à un fonds de soutien au secteur industriel
- Favoriser la concertation entre l'Etat et les grandes entreprises publiques en vue d'une politique coordonnée en matière d'investissements dans le tissu industriel cantonal
- Adapter le secteur primaire aux défis de la politique agricole 2014-2017 : promotion et valorisation de la production vaudoise, financement des projets « efficacité des ressources, paysage et biodiversité » ; développement d'un pôle de compétence vaudois dans les métiers de la terre (voir mesure 3.5.)
- Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne ; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture

DECS / Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

En application de la mesure 4.5 du Programme de Législature 2012-2017, les principales actions réalisées sous l'égide du DECS/SPECo peuvent être résumées comme suit :

Au titre de la mesure visant à « Encourager les investisseurs financiers publics et institutionnels à mettre à disposition des capitaux pour les projets d'innovation industrielle et pour les investissements d'intérêt public dans le canton », une étape déterminant en lien avec la mesure 4.5 a été franchie avec le lancement officiel, en mars 2013, de la plateforme InnoVaud. Convaincu que le dynamisme économique du canton et les emplois de demain se préparent aujourd'hui grâce aux efforts d'innovation, InnoVaud a pour objectif de fédérer et de coordonner l'action des divers organismes publics et privés actifs dans les transferts de technologie. Au final, l'objectif est d'accélérer l'innovation sur l'ensemble du canton, dans des entreprises variées (start-up comme PME), notamment en favorisant les collaborations entre les entreprises et la multitude de centres de recherche et de formation de haut niveau qui caractérise le canton. . (pour plus de détails, voir rubrique Evénements particuliers).

En ce qui concerne la mesure « Consolider la place industrielle vaudoise par les outils légaux de promotion économique, la mise à disposition de terrains équipés, la localisation d'implantations d'entreprises facilitée et la participation à un fonds de soutien au secteur industriel », les travaux visant à créer ce fonds anticyclique en faveur de l'industrie se sont poursuivis tout au long de l'année avec les partenaires suivants : Etat de Vaud, partenaires sociaux (CVCI, Centre patronal, UNIA) et l'association de branche GIM-CH. Sur la base des lignes forces arrêtées au 31 décembre 2013, le Conseil d'Etat sera saisi de cet important projet dans le courant du 1er semestre 2014. Par ailleurs, le Conseil d'Etat se réjouit de l'aboutissement de deux projets privés particulièrement emblématiques d'un développement revivifié de l'activité industrielle sur sol vaudois, à savoir : L'agrandissement du site de l'entreprise Dentsply à Ballaigues et l'implantation, sur le site de l'Aéropôle de Payerne, de la Société Boschung.

Active dans le domaine de la technologie médicale de pointe, l'entreprise Dentsply est leader dans les instruments dentaires sur le plan mondial. Pour mener à bien l'extension de ses activités sur sol vaudois, le groupe prévoit un investissement de 35 millions et la création d'une centaine d'emplois d'ici dix ans.

Pour sa part, la société Boschung a annoncé en janvier 2013 sa future implantation sur le site de l'Aéropôle de Payerne. A la recherche de la proximité d'un aérodrome pour développer ses activités en lien avec l'aéronautique, l'entreprise a retenu ce site après un long processus d'évaluation. Cette solution, conforme à la vocation du site de l'Aéropôle de Payerne et à la défense du secteur industriel, permet de maintenir l'activité en Suisse occidentale (pour plus de détails, voir rubrique Evénements particuliers). Le soutien apporté à l'entreprise Boschung a porté notamment sur la mise à disposition de terrains industriels équipés, en parfaite adéquation avec l'une des actions de la mesure 4.5 du Programme de Législature du Gouvernement.

S'agissant de la mesure « Soutenir l'activité touristique, notamment dans les régions de montagne ; promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture », il est à relever la transmission au Conseil d'Etat, courant de l'été, du rapport final « Alpes vaudoises 2020 » émanant du Groupe de travail topique (COPIL DMO) et formellement validé par les Municipalités des 9 communes de la région des Alpes vaudoises.

Programme de législature 2012-2017

5.1. Simplifier les relations entre l'administration et la population – mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne

A travers l'informatisation des contacts avec l'Etat (cyberadministration), l'accès des citoyens aux prestations et informations publiques se voit facilité. La sphère privée, les informations sensibles et les données personnelles doivent être protégées. Il s'agit aussi de conserver en principe des moyens non informatiques d'accéder aux informations et prestations. En matière de communication, la stratégie doit être revue en fonction de la mutation rapide du secteur des médias.

Les actions en lien avec la mesure

- Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts
- Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs
- Adopter une stratégie de communication institutionnelle tenant compte de l'évolution des médias

DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Deux mesures concrètes s'inscrivent dans le cadre de ce objet :

- Dépôt de la déclaration d'impôt par Internet
En 2013, deuxième année d'offre de cette prestation - améliorée - l'administration fiscale vaudoise se positionne clairement comme le leader au plan national de ce vecteur d'information; plus d'une déclaration d'impôt sur deux sont ainsi transmise à l'ACI par les contribuables vaudois.
- Paiement par e-facture (VaudF@ctures/Tax)
A fin décembre 2013, soit après 15 mois d'ouverture de la prestations, 10'000 contribuables ont confirmé leur adhésion (donc l'usage) de ce moyen de paiement des impôts ordinaires.
Voir [site Internet de l'ACI](#)

DIRH / Direction des systèmes d'information (DSI)

Mesure no 5.1 du programme de législature "Simplifier les relations entre l'administration et la population - mettre à disposition la gamme complète des prestations pouvant être mises en ligne"

Contribution DSI aux actions suivantes en lien avec la mesure

- Poursuivre le déploiement de la cyberadministration pour améliorer l'accessibilité aux prestations existantes pour la population et les entreprises, en visant une maîtrise des coûts
- Au sein de l'Etat, améliorer l'efficacité des prestations grâce à des processus administratifs simplifiés et des services informatiques adaptés, performants et sûrs

Mise en œuvre de la mesure en 2013

Concernant les systèmes d'information (SI) métiers sectoriels, la DSI a contribué à la réalisation de cette mesure grâce à

- la mise en œuvre de solutions gestion et de dématérialisation de dossiers (« e-SPOP » pour le secteur des naturalisations, industrialisation du traitement des documents entrants à l'ACI et constitution d'un dossier électronique du contribuable),
- l'automatisation du traitement des sourciers (ACI),
- le remplacement du système de la centrale d'appels de l'ACI,
- le déploiement du SI de la Protection de l'Adulte et de l'Enfant et la réalisation du nouveau Registre des Mesures de Protection,
- la mise en exploitation des outils de gestion des notes de l'enseignement obligatoire et des établissements, la production d'indicateurs sur les contrats d'apprentissage,
- la stabilisation et l'évolution du SI RDU « Revenu déterminant unifié »,
- la mise en service de la nouvelle application de Gestion des Logements Subventionnés,
- l'optimisation de la gestion d'évacuation des eaux de surface des routes (SI géographique, plans utilisés pour les opérations d'entretien et d'urgence),
- la finalisation de la mise en œuvre de l'application Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat.

Concernant le socle transversal du SI, la DSI a procédé à

- l'élaboration du plan directeur cantonal des SI couvrant la période 2013-2018 (adoption CE en décembre 2013),
- la finalisation d'un EMPD de sécurisation progressive du SI (voté par le Grand Conseil en octobre 2013),
- la poursuite de la modernisation des infrastructures (téléphonie IP, identification d'un site de secours pour le Datacenter, adoption par le Conseil d'Etat de l'EMPD relatif à l'évolution des postes de travail),
- le déploiement du nouveau SI Financier de l'Etat (SIF/SAP), y compris l'intégration aux composants du socle et la réalisation des interfaces avec les 35 applications métiers existantes,
- la mise en œuvre de l'EMPD dédié à l'évolution des référentiels cantonaux (voté en janvier 2013 par le Grand Conseil) et visant à simplifier la gestion du registre des habitants, à créer un registre des entreprises et à mettre en place un système d'identification des tiers,
- l'adaptation du portail e-VD aux nouveaux outils de navigation mobile et enrichissement de la mise en ligne de nouvelles prestations (permis de pêche, autorisation de manifestation V2, e-plaintes, signalement d'un mineur en danger dans son développement, formulaire de demande de stage COFOP, extrait du registre des poursuites).

Concernant l'amélioration continue de son organisation et de son fonctionnement, la DSI a effectué différents travaux, dont :

- Enquête de satisfaction des utilisateurs afin d'identifier les actions prioritaires d'amélioration.
- Création de la cellule utilisateurs à traitement prioritaire (UTP) pour la prise en charge de toutes leurs sollicitations 7/7 24/24.
- Validation et début de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes de la DSI, ayant pour objectif de réduire la dépendance de l'ACV vis-à-vis de ses fournisseurs et de générer au passage une marge de manœuvre financière, notamment pour renforcer la sécurisation des systèmes informatiques. Les résultats obtenus en 2013 avec un premier lot pilote d'internalisation de 13 postes, génèrent une économie annuelle pérenne d'environ 1 million CHF dès 2014.
- L'intégration de l'outil de gestion des activités et projets de la DSI (PPMS) au nouveau Système d'Information Financier de l'Etat (SAP).
- L'amélioration continue du système de management grâce à la mise en œuvre d'une solution de tableaux de bord. La fonction d'audit interne qualité a été définie pour une mise en œuvre progressive dès 2014.

DSAS / Secrétariat général

Avec le lancement du RDU dès le 1er janvier 2013, la simplification administrative a pris un envol permettant une harmonisation croissante et une accélération du traitement des demandes.

DSAS / Chancellerie

La réforme de la fonction de communication, principalement en ce qui concerne le BIC, est en cours. Le Conseil d'Etat a pris en août 2013 les décisions de principe, qui vont déployer leurs principaux effets dès 2014. Notamment, la suppression de la version papier de La Gazette a été confirmée; le premier trimestre 2014 verra ainsi le déploiement des nouveaux supports de la communication interne. Autre exemple : mise en production de la version de www.vd.ch adaptées aux mobiles.

L'Etat de Vaud, premier employeur du canton, doit mettre en valeur et soutenir ses collaboratrices et collaborateurs, qui sont au cœur des missions de service public. En conduisant des politiques exemplaires de formation, d'encadrement et d'égalité des salaires, l'Etat veille à la bonne exécution de ses tâches et à l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Renforcer et développer les compétences, le potentiel et l'employabilité (formation, entretiens d'appréciation, mobilité interne et externe)
- Développer avec un encadrement de qualité les places d'apprentissage dans différents métiers au sein de l'administration cantonale
- Garantir l'égalité entre hommes et femmes (par des mesures salariales et d'organisation : places d'accueil pour les enfants des collaborateurs, télétravail, etc.) ; favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'administration, y compris à celles des Hautes Ecoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés
- Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information
- Rassembler les dispositions relatives au statut des enseignants dans un texte légal complémentaire à la loi sur le personnel

DIRH /Service du personnel (SPEV)

Renforcer et développer les compétences, le potentiel et l'employabilité (formation, entretiens d'appréciation, mobilité interne et externe)

Pour favoriser la reconnaissance des compétences, le SPEV travaille sur le projet de définition des cadres. Ce projet permettra de mieux les identifier, mais surtout apporter la formation nécessaire afin qu'ils puissent pleinement assumer leurs responsabilités. Il s'agira également d'identifier ces personnes pour assumer la relève et par là même de développer la mobilité, en particulier interne.

Développer avec un encadrement de qualité les places d'apprentissage dans différents métiers au sein de l'administration cantonale

Le SPEV a lancé un projet transversal visant à améliorer l'encadrement des apprenti-e-s. Ce projet poursuit comme but de venir en appui, sur la place de travail, auprès des responsables des apprenti-e-s départementaux, des formateurs en entreprise et des formateurs sur place de travail. Des moyens supplémentaires ont été demandés au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil. Ce dernier les a partiellement acceptés. L'objectif de l'ensemble du projet, qui devrait voir sa mise en oeuvre courant 2014, est d'augmenter le nombre de places d'apprentissage à l'ACV.

Garantir l'égalité entre hommes et femmes (par des mesures salariales et d'organisation : places d'accueil pour les enfants des collaborateurs, télétravail, etc.) ; favoriser l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes de l'administration, y compris à celles des Hautes Ecoles (professorat), par des mesures incitatives et au besoin au moyen d'objectifs chiffrés

Pour ce qui concerne le Télétravail, voir le commentaire sous le rapport de gestion 2013 du SPEV.

Le projet de vérification de l'égalité des salaires a été lancé. Ces premiers résultats devraient être connus en 2014.

DSE / Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Intensification des mesures d'égalité au sein de l'administration cantonale vaudoise

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a poursuivi le travail de promotion des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) figurant dans le Plan pour l'égalité en proposant des actions concrètes et des conseils spécifiques notamment aux services du Département de la sécurité et de l'environnement. Lié à la volonté du gouvernement cantonal de faire de l'Etat une référence, ce travail s'est orienté autour de différents axes : équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, représentation plus égalitaire des deux sexes dans tous les domaines d'activité et niveaux hiérarchiques, augmentation du nombre de femmes cadres et promotion de l'égalité.

En lien avec la mesure visant à augmenter la proportion féminine parmi les cadres de l'ACV, le BEFH a publié et distribué

le rapport et la brochure de synthèse de la recherche « L'égalité parmi les cadres de l'administration cantonale vaudoise (RECADRE) dans l'ensemble des services de l'administration, auprès des partenaires de terrain, ainsi que des organisations professionnelles et entreprises intéressées par la mise en œuvre de l'égalité. Le succès remporté par cette publication a conduit le BEFH à publier une deuxième édition du rapport de recherche en juillet 2013.

[Etude RECADRE rapport complet](#)

[Etude RECADRE résumé](#)

Outil d'auto-évaluation de l'égalité

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a participé en qualité d'expert de l'égalité au groupe d'accompagnement du projet de recherche dirigé par le professeur Yves Emery de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) depuis son lancement en 2011. Financé par le Bureau fédéral de l'égalité, ce projet propose un outil d'autoévaluation du niveau d'égalité dans les entreprises qui se présente sous forme de questionnaire pour les responsables du personnel et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'une entreprise. L'outil a été testé au sein des services du Département de la sécurité et de l'environnement avant d'être mis en ligne à la fin du mois de novembre 2013 sur le site www.pro-egalite.ch. S'adressant en particulier aux administrations publiques, cet outil sera diffusé par BEFH auprès des services de l'ACV.

Outil d'autoévaluation du niveau d'égalité dans les entreprises : www.proegalite.ch

Colloque « Egalité dans les administrations : regards croisés »

Le 14 juin 2013, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a organisé, en collaboration avec l'Institut de Hautes études en administration publique (IDHEAP) et le Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne, un colloque sur le thème de l'égalité dans les administrations publiques. Cette manifestation a réuni plus de 90 personnes issues de différents milieux professionnels : administrations publiques, bureaux de l'égalité, hautes écoles, responsables RH, etc. Des intervenant·e·s spécialistes de l'égalité professionnelle ont abordé cette thématique sous différentes facettes : les obstacles à l'accès des femmes aux postes de cadre, les carrières inégales du personnel administratif et technique, les plans d'action pour l'égalité. Des chercheuses et chercheurs ont présenté des résultats de leurs travaux en Suisse et en France telles que l'étude RECADRE (cf. point 1). Un outil permettant d'évaluer le niveau d'égalité dans les entreprises (cf. point précédent) a également été présenté au public. Clôturant le colloque, une table ronde a permis d'aborder la responsabilité des entreprises et les mesures que celles-ci peuvent prendre pour réaliser l'égalité ainsi que les défis auxquels elles sont confrontées comme le faible nombre de candidates à une fonction technique ou dirigeante.

[Pour plus d'information](#)

La concertation avec les partenaires institutionnels de l'Etat, au premier rang desquels figurent les communes, doit être intensifiée ; en particulier, s'agissant des communes, le dialogue doit porter sur le financement des tâches incombant aux collectivités publiques.

Les actions en lien avec la mesure

- Soutenir activement les fusions de communes
- Poursuivre la politique de dialogue entre l'Etat et les Eglises reconnues d'intérêt public ; mettre en œuvre la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses et, sur cette base, favoriser le dialogue interreligieux
- Continuer à veiller à l'intégration de la population étrangère du canton au travers des différentes politiques d'accueil et de soutien prévues à cet effet

DECS / Service de la population (SPOP)

Intégration

L'année 2013 a été marquée par l'achèvement du [Programme cantonal d'intégration des étrangers](#) (PIC) et l'amorce de nombreuses négociations stratégiques, prélude à sa mise en œuvre concrète.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités en matière d'intégration sociale, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a réalisé son projet « L'intégration en mouvement » axé sur un « Tournoi des quartiers » : des microprojets financés pour l'organisation d'une journée sportive, précédée d'activités en commun et d'une demi-journée de réflexion sur le sport et l'intégration.

L'Office fédéral des migrations (ODM) a retenu en 2013 le projet du BCI de lutte contre les mariages forcés qui s'est ainsi poursuivi avec le soutien financier de la Confédération. Le BCI a également achevé avec succès le mandat confié par Caritas pour la prévention des MGF (Mutilations génitales féminines). Ce programme se poursuit plus modestement en 2014.

Début 2013, un premier appel aux projets pour le financement d'actions visant à prévenir la discrimination et le racisme, ainsi qu'à favoriser le dialogue interreligieux a été lancé. Au total, une vingtaine de projets ont pu bénéficier d'un soutien cantonal dans ce domaine.

Programme de législature 2012-2017

5.4. Maintenir le cap de finances cantonales maîtrisées – organiser rationnellement et simplifier l'administration – prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique – renforcer le suivi des participations de l'Etat

Dans le respect des dispositions financières de la Constitution vaudoise, il s'agira de gérer et suivre avec attention la planification financière dans un environnement économique international lourd d'incertitudes ; en particulier, il conviendra de décider des projets de dépenses en fonction de priorités clairement définies, en examinant ceux-ci sous l'angle de leur opportunité et de leur efficacité comme des coûts induits et des retours d'investissement possibles. Le respect de ces principes conditionne l'existence d'une marge de manœuvre financière nécessaire pour faire face notamment aux dépenses induites par l'évolution démographique, qu'il s'agisse d'investissements ou de ressources supplémentaires pour certains secteurs de l'administration.

Les actions en lien avec la mesure

- Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique
- Renforcer le suivi des participations de l'Etat, dans le respect des exigences de la loi sur les participations, dans l'optique d'optimiser les instruments existants pour s'assurer de la cohérence entre représentation de l'Etat et mise en œuvre des politiques publiques
- Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration, y compris dans une optique de maîtrise des coûts ; poursuivre la réorganisation des services, avec un déploiement cohérent dans le territoire, en envisageant le cas échéant de nouvelles constructions lorsque cela engendre des gains d'efficacité et des synergies (par exemple une « maison de l'environnement » regroupant les services concernés)
- Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurable par l'évolution démographique

DFIRE / Secrétariat général

Renforcer le suivi des participations de l'Etat, dans le respect des exigences de la loi sur les participations, dans l'optique d'optimiser les instruments existants pour s'assurer de la cohérence entre représentation de l'Etat et mise en œuvre des politiques publiques

Au titre de la mesure visant à renforcer le suivi des participations de l'Etat, l'acquis principal de cette première année de mise en œuvre consiste en la formalisation précise des exigences d'information du Conseil d'Etat pour ancrer les nominations des représentants de l'Etat dans le cadre du respect de la LPECPM et des principes de bonne gouvernance. Toutes les propositions doivent notamment être accompagnées d'un descriptif des exigences et compétences nécessaires à l'exercice de la fonction et d'une lettre de mission ou d'un avenant au cahier des charges.

L'année 2013 a par ailleurs été consacrée à la mise à jour et à la consolidation de la base de données des participations financières et personnelles de l'Etat. Le suivi, le contrôle et l'actualisation des lettres de mission ont également été renforcés.

DFIRE / Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Inscrire dans une perspective anticyclique l'augmentation annuelle (300 à 400 millions de francs nets environ) du volume des investissements de la législature, nécessaire au développement du canton et aux besoins engendrés par l'évolution démographique

En automne 2013, le Conseil d'Etat a présenté son budget d'investissement 2014 et plan 2015-2018. La moyenne 2014-2018 des investissements nets telle que planifiée est de CHF 432 millions, soit un niveau supérieur à celui prévu par le Programme de législature (CHF 400 millions). Le Conseil d'Etat précise que cette moyenne planifiée ne remet pas en cause l'objectif exprimé dans le Programme de législature qui sera mesuré au niveau des comptes bouclés.

En prenant en considération les investissements réalisés au moyen de prêts et de garanties octroyés par l'Etat, ce sont quelque CHF 817 millions mis en moyenne qu'il est prévu d'investir sur la même période.

En conséquence, globalement l'Etat de Vaud prévoit d'investir près de CHF 4.2 milliards directement ou indirectement dans l'économie vaudoise pour la période 2014-2018.

DFIRE / Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et Statistique Vaud

Revoir les moyens de fonctionnement de l'Etat dans des secteurs touchés de manière directe et clairement mesurable par l'évolution démographique

Le budget 2014 du Conseil d'Etat répond aux fortes demandes sectorielles liées en particulier à la démographie dans les domaines de la santé, du social, de la formation et de la sécurité, qui totalisent une hausse de CHF 301 millions par rapport au budget 2013. Ces missions de base du service public représentent le 93% de la progression totale des charges entre les budgets 2013 et 2014.

En termes de population, le canton de Vaud connaît depuis quelques années une croissance démographique exceptionnellement forte : au cours de la période 2005-2012, la population a crû de +12%, soit +79 200 habitants (passant de 650 800 à 730 000 habitants). En termes absolus, cette période 2005-2012 est celle de la plus forte hausse de population en plus de 60 ans (en termes relatifs, la période 1960-1963 la surpasse cependant). Et les perspectives de population produites en 2010 anticipent la poursuite d'une démographie toujours durablement vigoureuse : +44 600 personnes entre 2012 et 2017 (période du programme de législature), +42 100 entre 2017 et 2022... Notons que la période 2012-2017 verrait l'effectif des 0-19 ans croître de +4% (+6 400 personnes), contre +6% (+24 900 personnes) pour les 20-64 ans et +11% (+13 300 personnes) pour les 65 ans et plus.

DFIRE / Registre foncier (RF)

Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration

Dans le cadre de l'adaptation des registres fonciers à la nouvelle organisation territoriale, l'office du registre foncier des anciens districts d'Aubonne et Rolle a été supprimé et la gestion des immeubles répartie sur les nouveaux districts de Morges et Nyon le 1er juin 2013. Des anciens 19 offices de district, le registre foncier compte actuellement 7 offices et un bureau de districts.

DFIRE / Administration cantonale des impôts (ACI)

Poursuivre le processus de simplification de l'organisation et du fonctionnement de l'administration

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation du service, considérant les effets du découpage territorial découlant de la Constitution de 2003 (DECTER), le bureau de Rolle (Office d'impôt des districts de Morges et Nyon, Bureau de Rolle-Aubonne, à Rolle) a été fermé à fin mars 2013 (voir [communiqué de presse](#)).

Le bureau de la Vallée a, quant à lui, réduit ses horaires d'ouverture au public (voir [communiqué de presse](#)).